

## Des projets de lois qui nous font du bien

**Le Conseil d'Etat vaudois a mis en consultation, cet été, des projets de loi qui intéressent tout particulièrement les familles de personnes handicapées mentales hébergées dans une institution. Ces textes ont pour but de régler de manière claire la contention – les mesures de contrainte, nécessaires dans certaines situations de crise – et d'instituer une procédure de plainte et de médiation, pour les résidents des institutions.**

### ACTUALITÉ

Notre réponse à la consultation sur les projets de lois du Canton.

### ACTIVITÉS

Coeurs à vendre, fête d'automne, soirée de soutien... du soleil en perspective.

### PRATIQUE

La thérapie par le cheval.

### CONTACT

insiemeVaud  
Chemin de Malley 26  
Case postale 190  
1000 Lausanne 16  
CCP 10-24015-0  
Tél. 021 341 04 20  
Fax 021 341 04 21  
info@insiemevaud.ch  
www.insiemevaud.ch

Ces projets – qui seront revus par le gouvernement après la consultation, puis soumis au Grand Conseil – pourraient paraître interventionnistes. Les institutions pour handicapés sont souvent nées de l'initiative privée, et même si elles sont subventionnées, elles sont encore gérées par des structures privées. Or la réglementation sur la contention permettra à l'Etat d'intervenir pour prévenir ou sanctionner des abus ; et la procédure de médiation et de plainte, devant des autorités cantonales, pourra être ressentie comme une intervention extérieure indésirable. Mais, de notre point de vue d'association de parents, cette évolution est favorable.

Il faut oser identifier les risques inhérents à un placement en institution – la contention abusive en est un – et examiner préventivement la question, même si ces risques se réalisent rarement. Par ailleurs, la volonté de mettre en place un véritable mécanisme de résolution des conflits entre résident (représenté par sa famille) et institution doit être saluée. Le processus prévu est moderne : il donne une grande importance à la médiation, par un bureau spécialisé rattaché à l'administration cantonale (ce système a déjà été expérimenté depuis plusieurs années dans le domaine de l'administration générale, puis dans le domaine judiciaire ; il a par ailleurs été mis en place il y a peu de temps dans les institutions sanitaires). Un médiateur professionnel pourra être à l'écoute des doléances des parents, tout en proposant une solution évitant le cas échéant une saisine de l'auto-

rité de plainte, qui devrait également être mise en place, avec des représentants des milieux concernés.

On le constate : ces projets législatifs sont ambitieux. Nous espérons qu'ils contribueront non pas à rendre plus complexes les situations délicates, mais à les résoudre dans la transparence, en évitant que l'un ou l'autre incident ne soient montés en épingle dans la presse, comme cela a été parfois le cas ces dernières années. Enfin, nous savons que l'administration cantonale compte sur les associations de handicapés, ou de parents, pour que le nouveau système soit efficace ; insieme-Vaud veillera à prendre sa place dans la mise en œuvre.

*André Jomini,  
membre du comité d'insiemeVaud*



**Le bonheur est une petite chose que l'on grignote, assis par terre, au soleil.** Avec cette citation de Jean Giraudoux, nous vous invitons à profiter de notre prochaine soirée de soutien pour faire découvrir insieme à vos amis et connaissances (détail page 3).

# Des personnes handicapées adultes mieux défendues

**insiemeVaud se réjouit des deux changements légaux mis actuellement en consultation. Nous approuvons globalement – avec quelques bémols – les modifications relatives aux institutions pour personnes handicapées adultes, en particulier l’interdiction de principe de mesures de contention, ainsi que l’extension des compétences du Bureau de médiation santé à l’hébergement des personnes handicapées.**

**Retrouvez les textes complets de réponses à la consultation sur notre site internet [www.insiemevaud.ch](http://www.insiemevaud.ch). Rappelons que ces changements législatifs font suite aux audits réalisés en 2006 dans deux institutions de notre Canton.**

La loi sur les mesures d’aide et d’intégration pour personnes handicapées, qui régleme-  
te en particulier la prise en charge des adultes en institution dans notre canton, devrait, selon le projet de modification, ancrer dans ses lignes l’interdiction de principe des mesures de contrainte. insieme Vaud, déjà associée à la rédaction des directives concernant ce type de mesures, salue cette disposition.

S’agissant des autres droits énoncés dans le projet de modification de la loi, nous demandons toutefois que certains points soient revus et en relevons ici trois. D’abord, concernant le choix de l’établissement socio-éducatif (art. 6b al. 1), le texte ne garantit pas un droit très ferme ni très efficace. En effet, chaque établissement peut refuser l’accueil d’une personne handicapée en invoquant simplement une capacité insuffisante. Il faudrait instituer la voie de la plainte – et celle de la médiation – pour les contestations sur l’exercice du droit garanti quand un refus d’accueil est litigieux.

Ensuite, le droit « de requérir le soutien de ses proches et de maintenir le contact avec son entourage » (art. 6c al. 1) devrait consacrer de manière plus affirmée le droit de la personne handicapée à une vie privée. Pour les personnes vivant en institution, celle-ci est un « chez-soi ». Une vie s’apparentant autant que possible à celle d’une demeure familiale devrait donc pouvoir y être organisée et la loi devrait aussi prévoir la possibilité d’entretenir des relations d’ordre amical, affective et intime, de maintenir des contacts avec l’ex-

térieur et d’exercer des activités hors du cadre de l’établissement socio-éducatif. Une limitation de ces droits pourrait être imposée par le respect des intérêts et de la protection des autres résidents.

Enfin, nous pensons qu’il faudrait élargir le cercle des personnes pouvant avoir recours au Bureau cantonal de la médiation santé-social et à la Commission d’examen des plaintes (art. 6e). En particulier, les personnes handicapées mentales doivent pouvoir mieux se faire représenter.

Par ailleurs, avec la loi sur le Bureau cantonal de médiation santé-social et la Commission d’examen des plaintes, les personnes handicapées pourront s’adresser à ces instances pour faire valoir leurs droits dans leur prise en charge par des professionnels. Nous demandons toutefois que les procédures mises en place tiennent compte de la situation particulière des personnes handicapées mentales qui doivent pouvoir faire valoir leurs intérêts, comme n’importe quelle autre personne. Pour les personnes handicapées mentales dont les proches ne sont pas capables ou pas désireux de déposer eux-mêmes une demande de médiation ou une plainte, un représentant officiel ou un avocat d’office devrait être désigné pour la procédure. Les personnes avec un handicap mental ne disposent pas nécessairement d’un discernement suffisant pour conduire seules une procédure et peuvent, suivant leur âge, ne plus être entourées de proches disposés à les aider.

*Résumé de la réponse à la consultation préparée par Emmanuelle Seingre, André Jomini, Michèle Dutoit et Denise Amoroso*

**Nouvelles lois  
Nous voulons être représentés au sein de la future Commission des plaintes**

Le dispositif légal en consultation (voir ci-dessus et page 1) prévoit la création d’une Commission d’examen des plaintes pour traiter des cas de violations des droits, et en particulier de maltraitance, à l’égard

des personnes vivant en établissements socio-éducatifs. Afin d’éviter des démarches inutiles et coûteuses, les personnes pouvant s’adresser à l’une ou l’autre des commissions organisées

par le Département doivent être clairement informées des compétences de celles-ci. Nous souhaitons que les différents organes mis en place par la nouvelle loi comprennent en leur sein une représentation

suffisante de membres d’associations d’usagers. Nous demandons notamment qu’insieme Vaud puisse être représentée au sein de la Sous-commission des plaintes du domaine socio-éducatif.

## C'est la saison des artistes

Dans **les caves de Couvaloup à Morges**, c'est un plaisir de voir autant de tableaux d'artistes vivant avec un handicap mental égayer ces vieux murs. L'accrochage aux cimaises les met en valeur et permet une visite de paysage en paysage, de saison en saison, de pastels en couleurs éclatantes... La vie, en fait.

A la **Galerie du Tilleul à Champtauroz**, les personnes touchées par le handicap sont peintes par l'artiste, Florence Pugliese, sensible à l'humanité blessée. Elle raconte l'histoire de trois frères et sœurs : Daniel, trisomique, sa sœur Mélanie, atteinte d'une arthrite juvénile depuis l'âge de trois ans. Quant à la troisième, elle fait front à sa solitude et

au poids qu'elle porte entre son frère et sa sœur... Conclusion de l'artiste en trois tableaux : à chacun sa bataille !

**Au Théâtre de la Tournelle à Orbe**, lieu plein d'histoire, Marie-Pierre Buvelot expose. L'imagination est au rendez-vous de cette artiste dessinatrice et maîtresse de son art de tapissière. Marie-Pierre poursuit son travail pendant que son



père explique la technique utilisée par sa fille atteinte de trisomie. Il retranscrit fidèlement les dessins de sa fille et les colorie selon ses directives. Marie-Pierre, elle, ne suit pas toujours le modèle et est très fière de ses réalisations !

Enfin, une exposition mobile pour marquer les 30 ans de la Fondation de Vernand et favoriser la rencontre. **Dans les rames du LEB**, les portraits de 50 travailleurs des ateliers sont exposés jusqu'au 5 octobre. Sur le thème «vous allez travailler, moi aussi» la photographe Hélène Tobler a saisi en chacun une expression de fierté, de tendresse et d'attention dans la réalisation du travail à accomplir.

*Denise Amoroso*

*Photo Hélène Tobler exposée dans le LEB pour la Fondation de Vernand*

## Vendredi 9 novembre, laissez-vous surprendre...

Invitez vos amis et connaissances à prendre part à la soirée de soutien qui marque les 45 ans d'insiemeVaud. Parrainée par Laurent Flutsch, animée par les airs du Band d'Eben-Hézer et la performance du peintre Joe Boehler, la soirée s'annonce savoureuse.

Si vous souhaitez transmettre l'invitation sous forme électronique, demandez le document au secrétariat. Rendez-vous à l'Ecole hôtelière de Lausanne, Chalet-à-Gobet, route de Cojonnex 18, dès 19 heures. Prix : 120 francs par personne, comprenant l'apéritif, le buffet dînatoire (sans les boissons) et les animations.

Inscription indispensable à notre adresse ou par téléphone 021 341 04 20 ou messagerie info@insiemevaud.ch

## Coeurs à vendre

Du 24 au 29 septembre, partout dans le Canton, des coeurs en chocolat sont proposés à la vente. Le bénéfice de cette vente est partagé entre notre association et la Fondation Coupd'pouce. Nous pouvons ainsi offrir à la personne handicapée mentale une occasion d'enrichir son horizon social et d'approfondir ses connaissances par des activités de loisirs et de formation, librement choisies, adaptées à ses difficultés. Cette vente permet aussi à l'association insieme Vaud de rester active et vigilante sur les plans politique et social. Lancé en 1968, cette action s'est développée et intensifiée. Depuis 2000, Michèle Dutoit et Catherine Ironelle en assurent l'organisation.

Pour acheter des coeurs, appelez-nous au 021 341 04 20 ou par e-mail coeurs@insiemevaud.ch CCP 17-619170-0

## Agenda

– Dimanche 4 novembre dès 14 h, **fête d'automne** au Centre pluriculturel d'Ouchy (CPO). Cordiales invitations à tous. Parking possible dans la cour du Collège de la Croix d'Ouchy.

– Vendredi 9 novembre à 20h au Casino de Montbeon à Lausanne, **Boris Cyrulnik**, écrivain et neuropsychiatre, proposera une synthèse de ses recherches sur l'attachement en relation avec le handicap mental. Organisation : Fondation Eben Hézer. Comme vous prendrez part à notre soirée de soutien (!), venez emprunter son livre à notre secrétariat (voir ci-dessous).

– Samedi 1er décembre, **journée internationale des personnes handicapées** : stand d'insieme sur la place de la Palud de 10 à 16 heures.

Pour en savoir plus : info@insiemevaud.ch 021 341 04 20

## Lire

"On peut découvrir en soi, et autour de soi, les moyens qui permettent de revenir à la vie et d'aller de l'avant tout en gardant la mémoire de sa blessure" dit Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, directeur d'enseignement à l'Université de Toulon. Dans son livre il explique pourquoi, pour chacun d'entre nous, la vie est une conquête permanente, jamais fixée d'avance. Ni nos gènes ni notre milieu d'origine ne nous interdisent d'évoluer. Tout reste possible.

Un message d'espoir, plein de tendresse et d'humanité, à découvrir à la bibliothèque d'insieme.

*De chair et d'âme, Boris Cyrulnik, éd. Odile Jacob, 2006*

## BORIS CYRULNIK DE CHAIR ET D'ÂME



# Le cheval qui murmure à l'oreille de nos enfants

## Animaux au secours du handicap

L'ouvrage de Bernard Belin, (édition L'Harmattan, 2000) traite de l'animal au secours de l'homme handicapé, malade... ou de la thérapie facilitée par l'animal (chien cheval, animaux domestiques...). Il a réuni, analysé et commenté des travaux de recherches médicales, vétérinaires, pharmaceutiques et scientifiques. Ce livre est destiné aux personnes en difficulté, aux professionnels des secteurs social et médico-social, aux amoureux des animaux et des humains.

Les spécialistes l'affirment, la thérapie avec le cheval est utile parce qu'elle favorise l'intégration, la création de liens et la différenciation, tous trois nécessaires à la construction d'un individu.

L'intégration d'abord pour acquérir les notions de temps et d'espace et apprendre à s'en servir. Le cheval représente la sécurité suffisante nécessaire à l'apprentissage spatio-temporel qui n'aurait pas pu se faire.

Ensuite la création de liens, le passage de l'état fusionnel à l'indépendance, soit la personnalisation de l'individu. Le cheval incite à la relation et oblige le passage à un état d'indépendance. Sans demande le cheval ne fait rien ou ne suit que son instinct, ce qui entraîne crainte, mécontentement ou frustration du cavalier, l'obligeant ainsi à poser des actes et à tendre à un état plus indépendant.

Enfin, la différenciation : le petit enfant à le sentiment d'être tout puissant. La distance entre la volonté et la satisfaction de celle-ci entraîne le désir de se différencier. Pour vivre quelque chose avec le cheval, le cavalier doit se différencier.

Et concrètement, comment ça se passe ? Une mère a accepté de nous parler de l'expérience de huit ans de thérapie avec le cheval vécue par son fils.

### Pourquoi avoir choisi la thérapie avec le cheval ?

Notre fils avait un trouble de l'équilibre, une posture difficile, un manque d'assurance pour marcher. Le fait de se trouver en déséquilibre était à la source d'autres problèmes. Nous voulions trouver un moyen lui permettant d'avoir confiance en lui. Un enfant handicapé subit toujours et avec le cheval, nous pensions qu'il pouvait avoir une maîtrise.

### Quels ont été les résultats ?

Notre fils ne pouvait pas toucher des objets qui étaient collants ou tout ce qui n'était pas net. Avec le cheval, l'effet a été quasiment magique. Le cheval est vivant, il n'est pas toujours net, et la relation qu'il a eue avec lui a permis de dépasser ses réticences. Il a aussi appris à se situer dans l'espace. Pour s'orienter, il a dû acquérir d'autres

connaissances, les lettres par exemple afin de suivre un trajet le menant de A à B. Il a gagné en confiance en lui, car il pouvait parler autour de lui de cette activité reconnue socialement. Cela lui a aussi permis de renforcer la relation : il ramassait du pain pour l'amener au manège et se préoccupait de son cheval.

### Avez-vous rencontré des difficultés pendant cette thérapie ?

Le plus difficile est de trouver la bonne adresse, offrant des chevaux de qualité et du personnel formé et de s'organiser pour conduire son enfant aux séances, ce qui n'est pas toujours simple. Il faudrait imaginer des solutions, par exemple obtenir des institutions qui disposent de structures de les mettre à disposition ?

Francine Crettaz

### Partageons nos expériences et nos adresses

Appelez notre secrétariat (021 341 04 20) si vous avez des adresses, des expériences ou des questions. En attendant, nous vous proposons de distinguer :

– La **thérapie avec le cheval** est prodiguée par des professionnels diplômés dans la santé ou du social à des personnes souffrant de handicaps physiques, sensoriels, mentaux, psychiques et sociaux. Elle traite les patients dans la globalité de leur être.

*Renseignements* : Association suisse de thérapie avec le cheval, Lattes 3, 1217 Meyrin, 022 980 19 00, [www.therapiecheval.ch](http://www.therapiecheval.ch)

– L'**hippothérapie** est une forme de rééducation physiothérapeutique dispensée par des physiothérapeutes spécifiquement formés, à des patients souffrant de handicaps physiques.

*Renseignements* : Groupe suisse pour l'hippothérapie-K, Benkenstrasse 104, 4102 Binningen, [www.hippotherapie-k.org](http://www.hippotherapie-k.org).

Resp. rédaction F. Crettaz – Impression Groux, Le Mont. Merci à nos annonceurs : BDO, fiduciaire, Pépinet 1, Lausanne, [www.bdo.ch](http://www.bdo.ch) – P. Kern, orthopédie, Maupas 19, Lausanne, [www.ortho-kern.ch](http://www.ortho-kern.ch) – Groux arts graphiques sa, Rionzi 58, Le Mont-sur-Lausanne, [office@grouxsa.ch](mailto:office@grouxsa.ch)

**BDO**

BDO Visura  
Votre fiduciaire

Orthopédie

PIERRE KERN

 **groux**  
arts graphiques sa